



Conseil exécutif

Quatre-vingt-quatorzième session
Campeche, Mexique, 23-25 octobre 2012
Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire

CE/94/5 a) Corr.1
Madrid, le 22 octobre 2012
Original : espagnol

Membres affiliés

a) Rapport du Président des Membres affiliés

Corrigendum 1

Page 5 du document, le Chapitre III doit se lire comme suit :

III. Mesures à prendre par le Conseil exécutif

1. Il est demandé au Conseil exécutif :
 - a) De prendre note de la collaboration du Programme des membres affiliés avec les Programmes régionaux et opérationnels afin de renforcer son intégration et la coopération ; et
 - b) De prendre note de l'initiative du Programme des Membres affiliés qui vise à susciter un plus grand nombre d'adhésions de Membres affiliés.

